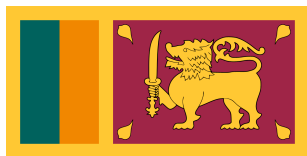




APPEL URGENT  
Aout 2021

Écrire avant le 3 septembre



## SRI LANKA

République socialiste  
démocratique, dirigée par  
**Gotabaya Rajapaksa**



65 610km<sup>2</sup>



23,4Mio



**Sri Jayawardenapura  
Kotte**

**TORTURE : OUI** -Au moins 16  
CONDAMNATIONS CAPITALES en  
2020 avec 1000 prisonniers  
dans les couloirs de la mort,  
essentiellement pour des  
crimes liés au trafic de drogue.  
Pourtant le pays a adhéré au  
**Pacte international relatif aux  
droits civils et politiques, et  
en 1994, à la Convention contre  
la torture, mais ne les a jamais  
ratifiés.**

Nous vous invitons à adresser  
une copie du modèle de lettre  
ci-joint aux autorités dont  
l'adresse se trouve sur la  
lettre.

Affranchir à 2,46€ pour  
l'international.

Action des Chrétiens pour  
l'Abolition de la Torture  
Rue Brogniez 44, 1070  
Bruxelles  
acacatbelgique@gmail.com/

« Ayez recours à l'Éternel et à son appui,  
Cherchez continuellement sa face ! » Ps105.4

Éminent avocat sri-lankais arrêté le 14 avril 2020, Hejaaz Hizbullah, est maintenu en détention sur la base d'accusations forgées de toutes pièces, en vertu de la Loi relative à la prévention du terrorisme (PTA). En réalité, comme le poète **Ahnaf Jazeem**, il est pris pour cible en raison de son travail, notamment son plaidoyer en faveur des droits des minorités musulmanes dans le pays. Hejaaz Hizbullah a été récemment déclaré prisonnier d'opinion- statut fondé sur les informations entourant les circonstances ayant conduit au placement en détention d'une personne, mais sans cautionner les agissements de cette dernière-. Il doit donc être libéré immédiatement et sans condition.

Hejaaz Hizbullah est avocat auprès de la Cour suprême du Sri Lanka. Il a largement dénoncé la politique gouvernementale en matière de droits humains, notamment concernant les droits des minorités. Hejaaz Hizbullah a été arrêté le 14 avril 2020 par des membres de la police judiciaire sri-lankaise. Dans un premier temps, il n'a pas été informé des raisons de son arrestation. Par la suite les autorités l'ont accusé- via les médias !- de complicité avec les auteurs des attentats à la bombe du 21 avril 2019 au Sri Lanka. Cette accusation a été retirée depuis. Les autorités l'inculpent désormais d'infractions en relation avec des propos qu'il aurait tenus et ce, en vertu de la tristement célèbre loi relative à la prévention du terrorisme. Celle-ci octroie aux autorités des pouvoirs disproportionnés. En effet, des personnes peuvent être maintenues en détention de manière arbitraire pour une période pouvant aller jusqu'à 18 mois, sans inculpation, ni comparution devant un juge, sans procès. Depuis le début de sa détention, Hejaaz Hizbullah n'a pas le droit de s'entretenir de manière régulière et sans restriction avec ses avocats et sa famille.

### Polarisation croissante

Son arrestation est survenue dans un contexte de marginalisations, d'interdictions (comme le refus de vêtements féminins dissimulant le visage) et humiliations à l'encontre de la communauté musulmane, envers laquelle le gouvernement maintient une ligne sécuritaire inflexible depuis 2019, avec fermeture des madrassas. Ces mesures d'urgence font suite aux attentats de Pâques 19.

L'armée a été accusée de crimes de guerre lors du conflit opposant forces gouvernementales et séparatistes tamouls (ethnie hindoue). Maintenant elle est

déployée pour seconder la police et les autorités sanitaires, dans le respect des règles de lutte contre le covid. Elle participe de ces brimades contre la minorité musulmane. Nombre de propositions ministérielles, de décisions et de réglementations récentes impliquent des discriminations à l'égard de la minorité musulmane du pays, qui représente environ 9 % de la population du Sri Lanka.

### Devant les Instances internationales

En 2017, Ben Emmerson- ancien rapporteur spécial des Nations unies pour la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste- avait déploré la coutume des autorités sri-lankaises de poursuivre des membres de minorités pour terrorisme. Il soulignait que la « Loi relative à la prévention du terrorisme avait été utilisée pour commettre certaines des pires violations des droits humains, y compris le recours généralisé à la torture et à la détention arbitraire, dans les années qui ont précédé le conflit et pendant celui-ci, en particulier pour viser les minorités et réprimer l'opposition ». Son rapport pointait également les persécutions infligées par les autorités en vertu de lois antiterroristes, envers des personnes accusées d'entretenir des « liens divers - réels ou supposés- avec des groupes armés. Ces personnes étaient détenues pendant plusieurs années sans inculpation ni procès, ni contrôle judiciaire de leur détention, et sans possibilité ou presque de libération ».

Dans son rapport CAT présenté au Comité des Nations unies contre la torture en 2016, la Commission des droits humains du Sri Lanka, a souligné : « La torture est régulièrement utilisée dans toutes les régions du pays, indépendamment de la nature de l'infraction présumée pour laquelle le suspect est arrêté. » Une étude plus récente réalisée par la Commission des droits humains du Sri Lanka sur les prisons, publiée en décembre 2020, a établi que les personnes placées en détention en vertu de la PTA étaient systématiquement soumises à la violence. L'étude a conclu que la « violence en garde à vue semblait être inhérente à l'enquête : la torture est utilisée afin d'arracher des informations, des aveux et des éléments de preuve aux détenus. »

(Amnesty International)

Ce 10 juin 2021, une résolution commune du Parlement européen a appelé les autorités sri-lankaises à respecter leur engagement d'abroger la loi sur la prévention du terrorisme (LPT) et de la remplacer par une loi conforme aux bonnes pratiques internationales.